

REGLEMENT PARTICULIER DEFINITIF

42^{ème} Auto cross et Sprint Car Bellegardais

27 – 28 Avril 2024

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA Gard Cévennes organisateur administratif organise les 27 et 28 avril 2024 avec le concours du Club Auto cross Bellegardais organisateur technique une compétition automobile nationale d'Auto cross et Sprint car intitulée **42^{ème} Auto Cross et Sprint Car de Bellegarde**.

Cette compétition compte pour :

Le Challenge SEAC d'Auto Cross : Tourisme Cup, Maxi Tourisme, Buggy Cup, Buggy 1600, Super buggy.

Le Challenge SEAC de Sprint Car: Junior Sprint, Maxi Sprint, Sprint Girl, Super Sprint.

Le présent règlement a été enregistré par **la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée le 06/02/2024 sous le numéro AC1/2024** et par **la FFSA sous le permis d'organisation numéro 271 en date du 04/04/2024**

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Roland FAYARD licence n° 30129
Membres du Collège	Jacques SAPIN licence n° 5008 José GISPER licence n° 3184
Directeur de Course Terre Responsable de l'épreuve	Patrick COLOMB licence n° 12855
Directeur de Course adjoint	Jean-Luc BRETAR licence n° 140879
Adjoint à la Direction de Course pour les départs	Ernest DI BERARDINO licence n° 7100
Adjoint à la Direction de Course pour les arrivées	Jean-François HENRY licence n° 12034
Adjoint à la Direction de Course pour les grilles de départ	Christian GIACOMONI licence n° 47046
Secrétaire Direction de Course	Hélène BRETAR licence n° 140879
Commissaire Technique Responsable	Nicolas JAQUET licence n° 196544
Commissaires Techniques	Yvon JOURNAUX licence n° 19327 Claudine CHABAUD licence n° 156447 Sébastien BOUSQUET licence n° 243494 Bernard BOUVERAT licence n° 7392
Chargés des relations avec les concurrents	René DESROCHES licence n° 1726 Bruno PETREQUIN licence n° 8944
Chronométrateur(s)	Séverine VELLA licence n° 207829 Marie-Ange ISNARD licence n° 221694 Florian DUMOULIN licence n° 328539
Juge de faits	Martine RECH licence n° 3382 Jean-Pierre PINET licence n° 182439
Médecin Chef – ADAMU 30	Docteur DHAOUADI
Ambulances	ASSM30
2 VSAV	

1 VSAV + SR 6 équipiers	
Responsable Sécurité	Dimitri JULIEN
Responsable Administratif	Anouchka WAAG
Responsable dépannage	Jacques BRINET
Responsable Piste	Jean-Christophe HENRY

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA Gard Cévennes et l'organisateur technique est le Club Auto cross Bellegardais

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 11 mars 2024
Clôture des engagements	Mercredi 24 avril 2024 à minuit
Publication de la liste des engagés	Le jeudi 25 avril 2024 à 12h00 sur internet
Date et lieu de la compétition	Samedi 27 avril et dimanche 28 avril 2024 Circuit de Pichegu à Bellegarde
Vérifications administratives et techniques	<u>FACULTATIVES</u> : Vendredi 26 avril 2024 de 14h00 à 22h00 <u>OBLIGATOIRES</u> : Samedi 27 avril 2024 de 7h00 à 9h00 au Circuit de Pichegu
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 26 avril 2024 à 19h30 au Circuit de Pichegu
Briefing écrit	Remis aux vérifications administratives
Horaire des essais chronométrés	A partir de 8h30 le samedi 27 avril 2024
Horaire de la course : Samedi 27 avril 2024 :	1 ^{ères} Manches qualificatives : De 11h00 à 12h00 De 13h30 à 16h00 2 ^{èmes} Manches qualificatives : De 16h00 à 19h00
Dimanche 28 avril 2024 :	3 ^{èmes} Manches qualificatives : De 8h00 à 11h00 ½ finales : De 11h00 à 12h00

	De 13h30 à 15h00 Finales : De 15h30 à 18h00
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après chaque finale A
Remise des prix	Sur le Circuit à chaque fin de finale

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le *vendredi 26 avril 2024* de 14h à 22h et le *samedi 28 avril 2024* de 7h00 à 9h00. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du *jeudi 26 avril 2024* le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant *06.79.58.92.65*.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

- La date d'engagement est fixée au mercredi précédent la compétition (cachet de la poste faisant foi).
- Le montant des droits d'engagement est fixé à 150 € jusqu'au mercredi de la semaine avant la compétition et 200 € jusqu'au mercredi avant la course pour toutes les divisions.

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 100, la décision reste à la discrétion de l'organisation. L'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

- Chaque voiture ne pourra être conduite que par un seul pilote à l'exception de la division Sprint Girls (en cas de double monte avec la division Super Sprint).
- Au sein d'une même compétition, un pilote pourra s'engager dans deux divisions avec deux voitures différentes.
- Les pilotes des Super Sprint, Maxi Sprint, Junior Sprint et Sprint Girls sont admis à participer avec une licence régionale ou un Titre de Participation (TPRT).
- Les pilotes d'Auto-Cross sont admis à participer avec un Titre de Participation (TPNT).

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'épreuve Auto cross et Sprint Car de Bellegarde comptant pour le Challenge SEAC se déroulera sur le circuit de PICHEGU. Il est long de 825 mètres et la largeur est comprise entre 15 mètres et 18 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du **9 février 2024** sous le **numéro 30 08 24 0565 AC Nat 0815**

L'accès au circuit se fait via la D6113 reliant Nîmes – Arles puis chemin de la Bergerie de Broussan, itinéraire panoté.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé à la sortie du Parc Pilotes en direction de la piste (pré grille) Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés. Toutes les informations portées sur le tableau d’affichage seront éventuellement disponibles de façon virtuelle (application de message instantanée, serveur de résultat ou autre). En cas d’affichage sur le tableau officiel et sur le tableau d’affichage virtuel, l’heure de publication sur le tableau d’affichage officiel prévaudra.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition au numéro de téléphone suivant : 06.50.91.02.32 Responsable organisateur technique et Président de l’Auto cross Bellegardais.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

7.1P ESSAIS

7.1.1 Essais chronométrés

Samedi 27 avril 2024 à partir de 8h30 une séance d’essais obligatoire en 4 tours par séries.

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera remis aux vérifications administratives.

7.3P COURSE

Samedi 27 avril 2024 :

1ères Manches qualificatives : de 11h à 12h et de 14h à 16h sur 5 tours

2èmes Manches qualificatives : de 16h à 19h sur 5 tours

Dimanche 28 avril 2024 :

3èmes Manches qualificatives : à partir de 8h sur 5 tours

½ Finales : de 11h à 12h et de 13h30 à 15h sur 6 tours

Finales : de 15h30 à 18h sur 7 tours.

7.3.1 Pôle position

La Pôle position est fixée à gauche sur la grille de départ.

7.6P. PARC FERME FINAL

Conformément à l’article 7.6 de la réglementation générale auto cross et sprint car, toutes les voitures de la compétition, dès le baisser du drapeau damier, sont en régime parc fermé. Seules les voitures désignées par le Directeur de course ou le Président du Collège sportif devront se rendre en parc fermé

ou au contrôle technique. Les voitures restent en régime de parc fermé 30 minutes à compter de l'affichage du classement officiel provisoire. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du contrevenant.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Se référer au règlement du Challenge SEAC en ce qui concerne les primes.

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux trois premiers à la fin de chaque finale et une coupe sera remise à la meilleure féminine de la finale dans la catégorie Junior sprint.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 28 avril 2024 sur le podium à l'arrivée de chaque catégorie.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste **6**
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité **2 à poudre de 6 kg**
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve **12**

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents **2**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation **oui**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges **oui**

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

